

## Arrêté

### **Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'un magasinier des bibliothèques organisé par l'Ecole Normale Supérieure de Lyon**

Le président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 88-646 du 6 mai 1988 relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2024, autorisant au titre de l'année 2024 des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement sans concours **d'un magasinier des bibliothèques** organisé par l'Ecole Normale Supérieure de Lyon est composée ainsi qu'il suit :

Mme D'HALLUIN Agnès, Conservatrice de bibliothèque, présidente, ENS de Lyon

Mme PAYEN Emilie, Conservatrice de bibliothèque, membre, Université Lyon 2

M. GRAVIER Pierre, Conservateur des bibliothèques, membre, ENS de Lyon

Article 2 : Le président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lyon, le 14/05/2024

Pour le président de l'ENS et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Lyasid HAMMOUD